



PROCÈS-VERBAL du conseil exécutif de l'AFELC-UQAM tenu **19 février 2019 à 17h50**
au J-1060. LOCAL du Pavillon Judith-Jasmin : 405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

ÉTAIENT PRÉSENT.E. S. :

M. Félix Biot, responsable à la coordination

Mme Amanda Masson , responsable à être mignone

Mme Émy Girard, responsable aux affaires administratives

M. Julien Robitaille-brisson, responsable aux affaires uqamiennes

M. Émeric Hébert, responsable aux affaires socioculturelles.

ÉTAIENT ABSENT.E. S. :

Mme Marjorie Leblanc, responsable aux communications

M Eli C. Carréon, responsable aux affaires académiques

M Victor Brayant, responsable aux affaires financières

0. Ouverture et procédure

Proposition 0.1 : Que l'on ouvre la rencontre.

Elle est dûment proposée et appuyée

LA PROPOSITION 0.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ouverture à **17h50**

Proposition 0.2 : Que Félix assure l'animation de la rencontre et Julien la prise de note.

Elle est dûment proposée et appuyée

LA PROPOSITION 0.2 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédures initiales

1. AG
2. Marjo
3. Affichage
4. Site web

5. Varia
6. Fermeture

Elle est dûment proposée et appuyée

LA PROPOSITION 0.3 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1. AG

Proposition 1.1 : Que l'on s'assure que la prise de présence pour l'ag de demain soit faite de façon électronique, le plus possible.

Elle est dûment proposée et appuyée

Amendement 1.1.1 : d'ajouter à la fin "et que l'association assure une entière responsabilité du matériel prêté lors de l'AG"

Elle est dûment proposée et appuyée

L'AMENDEMENT 1.1.1 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

De retour sur la principale 1.1 : Que l'on s'assure que la prise de présence pour l'ag de demain soit faite de façon électronique, le plus possible et que l'association assure une entière responsabilité du matériel prêté lors de l'AG.

LA PROPOSITION 1.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Marjo

Proposition 2.1 : Que l'on rembourse les lunchs volés à Marjorie advenant que leur valeur ne dépasse pas les 40\$.

Elle est dûment proposée et appuyée

Amendement 2.1.1 : Que l'on rajoute " par des cartes cadeau d'épicerie" entre "rembourse" et "les lunchs"

Elle est dûment proposée et appuyée

On note l'arrivée du responsable aux affaires financière à 19h10

L'AMENDEMENT 2.1.1 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

De retour sur la principale 2.1 : Que l'on rembourse par des cartes cadeau d'épicerie les lunchs volés à Marjorie advenant que leur valeur ne dépasse pas les 40\$.

LA PROPOSITION 2.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition privilégiée : Que l'on soit en pause de 5 minutes, pour un retour à 19h20

Elle est dûment proposée et appuyée

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 2.2 : Que l'on achète 10 cartes cadeau de 25\$ dans, respectivement, des épiceries et des pharmacies, afin de soutenir les membres en situation précaire.

Elle est dûment proposée et appuyée

LA PROPOSITION 2.2 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Affichage

Aucune proposition

4. Site web

Proposition 4.1 : **Que** l'on enclenche le processus nécessaire pour actualiser la réalisation de notre site web;

Que la prochaine itération de notre site web soit faite en sorte pour nous laisser le constant et libre accès à son contenu et sa modification.

Elle est dûment proposée et appuyée

LA PROPOSITION 4.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Varia

Proposition privilégiée : Que l'on ferme la rencontre.

Elle est dûment proposée et appuyée

Pour: 4 Contre: 1 Abstentions: 1

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE À MAJORITÉ.

La rencontre est fermée à 19h46

6. Fermeture